



**MAIRIE**  
DE  
**ROMENAY**  
71470

Tel 03 85 40 30 90  
Fax 03 85 40 38 67  
mairieromenay@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

### Convoqués :

M.JENNEPIN Daniel	Maire
Mme DAMAY VISSUZAINÉ Natalie	1 <sup>ère</sup> adjointe
M.DEBOST Pascal	2 <sup>ème</sup> adjoint
Mme GALLAND Ginette	3 <sup>ème</sup> adjointe
M.ANDRE Serge	4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme VENTRICE Aurore	Conseillère Municipale
M.VAIRET Jean-René	Conseiller Municipal
Mme COLIN Sandrine	Conseillère Municipale
M.MARICHY Patrick	Conseiller Municipal
Mme LABRANCHE Céline	Conseillère Municipale
M.AMADIEU Dimitri	Conseiller Municipal
Mme CLERC Maud	Conseillère Municipale
M.NAVOISEAU David	Conseiller Municipal
Mme DANJEAN Catherine	Conseillère Municipale
M.POUDOU Vincent	Conseiller Municipal
M.DONGUY Roger	Conseiller Municipal
Mme LANGERON Danielle	Conseillère Municipale
M.HAYNE Jean-Jacques	Conseiller Municipal
M.THEVENET André	Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 2 Novembre 2020, sous la présidence de Monsieur Daniel JENNEPIN, Maire, (Excusé : Serge ANDRE, 4<sup>ème</sup> adjoint – Catherine DANJEAN, Conseillère municipale. Absent : Néant). Secrétaire de séance : Natalie VISSUZAINÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe, a pris les décisions suivantes :

### ☞ Implantation d'une antenne Orange sur le site de la Rippe des Monts :

- a décidé, par 12 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions (le site étant sur la propriété d'un élu, Monsieur Roger DONGUY, ce dernier n'a pas participé au vote), et après avoir écarté les deux autres sites d'implantation potentiels, d'autoriser l'implantation de l'antenne Orange sur le site de la Rippe des Monts.

### ☞ Contestation de deux délibérations du Conseil Municipal en date du 3 août 2020 pour : le remplacement des portails de l'école et la dispense de versement de loyers pour deux entreprises de la zone artisanale, pour les mois d'avril et de mai 2020 (pandémie) :

- a décidé, par 17 voix pour, et en réponse à la demande de Madame VERNET Joëlle, de signaler que les documents demandés par Maître NERAUD sont consultables à la Mairie et qu'aucun envoi ne sera fait par la voie postale.

**A pris connaissance de :**

- a pris connaissance des devis des travaux de pavage de la place de l'église.
- a pris connaissance du renouvellement des contrats de travail des postes de secrétariat.
- a pris connaissance de l'avancée du dossier Age et Vie.
- a pris connaissance de l'avancée du dossier du nouveau site Internet de la Commune.
- a pris connaissance de la proposition de fermeture de la mairie du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.



Le Maire,  
Daniel JENNEPIN

